

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le sept septembre deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 40, qui ont délibéré : 35.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Sophie DROZDOWIEZ (Présente à partir de 20h25), Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, M. Arnaud FAUCHERON, M. Bertrand CHEMIN, Mme Cindy DAVESNE, Mme Martine GOFFINET, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIUES DA SILVA, M. Olivier BARBIER, Monsieur Bernard WATLET.

Absents : M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA.

Absent excusé sans pouvoir : M. Michaël LEFEVRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Maria SCHOUMAKER ayant donné pouvoir à M. Pascal RODRIGUES DA SILVA, M. René PETITDAN ayant donné pouvoir à M. Michel GAUTRON, M. Bernard NOLEVAUX ayant donné pouvoir à M. Francis BONNE, Mme Anne MANDRA ayant donné pouvoir à M. Jacques BARILLY, M. Michel BELDJOURDI ayant donné pouvoir à Mme Claudine CHATELAIN, Mme Noémie MAYET ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PARENT, Mme Brigitte KLEIN ayant donné pouvoir à Mme Martine THIERNESSE.

Secrétaire élue : M. Marc GUÉNIOT.

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers et fait lecture du procès-verbal de la séance du 29 juin 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

DELIBERATION N°1 : ACCES VOIE VERTE : ACQUISITION DE TERRAINS :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'acquérir la parcelle d'accès à la voie verte qu'il présente sur le plan cadastral pour une largeur de 2,5 mètres. Monsieur Grasmuck rappelle que la règle pour la voie verte est une largeur de 3 mètres ; Monsieur MALLY précise qu'il ne s'agit que de l'accès à la voie verte. Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Après avoir débattu, le Conseil municipal décide de reporter la décision à une date ultérieure.

Report de la décision adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 : AMENAGEMENT D'UN BOULODROME: CHOIX DU LIEU D'IMPLANTATION :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'aménagement d'un boulodrome sur une parcelle située rue des Francs Courtys d'une surface de 1.836 m², qui appartient actuellement à l'association de la Sauvegarde. Il s'agit d'une demande de plusieurs personnes qui souhaitent créer une association ; le boulodrome serait accessible à tous.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous est fixé avec Monsieur le Directeur de la Sauvegarde afin de préciser les possibilités d'aménagement de ce terrain. Monsieur Barilly pense qu'il serait souhaitable que la commune réalise l'acquisition de cette parcelle.

Après avoir débattu, le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier avec le Directeur de la Sauvegarde les modalités de cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COMMUNE NOUVELLE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BONNE, Premier adjoint chargé des travaux, qui présente le résultat de la consultation réalisée pour l'aménagement des travaux de voirie.

La consultation a été lancée le Jeudi 12 juillet 2018. La date de la réception des plis était fixée au Lundi 13 août 2018 à 12h00. Deux plis ont été adressés : l'un de la société EUROVIA, l'autre de la société COLAS/DSTP.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 août 2018 et a décidé d'attribuer le marché à la société COLAS/DSTP pour un montant de 1.689.997,00 € HT pour les travaux de voirie à Bazeilles et Villers-Cernay, pour les montants suivants :

Secteur 1 : Rue Carville :	271.401,10 €,
Secteur 2 : Rue Mayot :	318.622,30 €,
Secteur 3 : Rue d'En Bas :	76.303,80 €,
Secteur 4 : Avenue de Turenne :	89.858,10 €,
Secteur 5 : Rue des Illées :	90.207,10 €,
Secteur 6 : Rue des Boulangers :	223.955,70 €,
Secteur 7 : Chemin du Moulin :	266.184,60 €,
Secteur 8 : Chemin de la Foulerie :	297.632,80 €,
Secteur 9 : Rue Bouvillers :	55.831,50 €.

La date de démarrage des travaux est fixée au 1^{er} octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU GIRATOIRE :

La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement d'un giratoire en limite des deux communes en traverse d'agglomération a prévu en son article 5 relatif au « Financement », la participation de Bricomarché pour un montant de 25.000,00 €. Il est nécessaire de prévoir un avenant à cette convention pour compléter le nom « Bricomarché » par « SCI Modelyne ».

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : AVENANTS RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU STADE JEAN-CLAUDE BERNARD :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des travaux complémentaires qui ont été demandés aux sociétés IDVERDE et SPIE pour les travaux d'aménagement au Stade Jean-Claude BERNARD et qui ont nécessité des avenants comme suit :

- Avenant n°1 du Lot n°1 : IDVERDE : 2.240,00 € HT, 2.688,00 € TTC, correspondant à la fourniture d'enrobés sur 5cm en bordure du terrain,
- Avenant n°1 du Lot n°2 : SPIE : 6.899,50 € HT, 8.279,40 € TTC, correspondant à l'ouverture et au remblai d'une tranchée, fourniture et pose de fourreaux électriques et câbles, construction d'un massif en béton et fourniture d'un mât galvanisé.
- Avenant n°2 du Lot n°2 : SPIE : prolongation du délai d'exécution à 5 mois pour prise en compte des contraintes techniques.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLE (BAZEILLES ET RUBECOURT ET LAMECOURT) :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DRUMEL, adjointe chargée des salles, qui présente les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

TARIFS DE LOCATION SALLE DES FETES DE MONTVILLERS ET INFANTRIE DE MARINE	
NATURE OU PERIODE D'OCCUPATION	Prix total de location
Location de salle seule	
Réunion en soirée de 18h à 23h30	100,00 €
Location avec mise à disposition de vaisselle et cuisine	
Congrès	277,00 €
Journée en semaine (Du matin au lendemain)	185,00 €
Café lors d'un enterrement - la journée -	47,00 €
Vin d'honneur uniquement	150,00 €
Manifestation de type Fête, café, buffet, repas (2 jours du vendredi soir au lundi matin)	315,00 €
Frais de nettoyage sur option	45,00 €

Capacité d'accueil des salles (places assises)	
Salle des fêtes INFANTRIE DE MARINE	80
Salle des fêtes MONTVILLERS	120
TARIFS DE LOCATION SALLE DES FETES DE RUBECOURT ET LAMECOURT	
NATURE OU PERIODE D'OCCUPATION	Prix total de location
Location avec mise à disposition de vaisselle et cuisine	
Café lors d'un enterrement – la journée – (Gratuité pour les habitants de la commune)	47,00 €
Journée en semaine (du matin au lendemain matin)	105,00 €
Manifestation de type Fête, café, buffet, repas (2 jours du vendredi soir au lundi matin)	180,00 €
Capacité d'accueil maximum de la salle (places assises)	50

Madame DRUMEL apporte les précisions :

- Le tarif des frais de nettoyage, sur option, est fixé à 45 €,
- La location d'une salle pour un enterrement est gratuite pour les habitants de la commune nouvelle,
- Enfin une remise de 50 €uros est accordée une fois par an aux habitants de la commune nouvelle pour la location d'une salle le week-end.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS :

Monsieur le Maire précise que, antérieurement à la création de la commune nouvelle, la commune de Bazeilles avait délibéré sur le dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs. Ce dégrèvement était applicable à la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installées à compter du 1^{er} janvier 1992.

Compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017, les membres du Conseil municipal renouvellent ce dégrèvement de 50%, qui sera accordé sur demande des jeunes agriculteurs pour une durée fixée à 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : DESIGNATION DU DELEGUE AGENTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE :

Monsieur le Maire rappelle que lorsque la commune de Bazeilles a adhéré au CNAS, le Conseil municipal a désigné les personnes suivantes :

- Madame Claudine CHATELAIN : Correspondante des Elus,
- Madame WROBLEWSKI : Correspondante et déléguée agents au CNAS.

Compte tenu de la mutation de Madame Christine ZWISLER à la Mairie de Bazeilles, et des responsabilités exercées antérieurement à sa mutation à Bazeilles auprès du CNAS, Madame Christine ZWISLER est désignée Déléguée Agents du CNAS.

Adopté à l'unanimité.

Remerciements : pour les subventions attribuées par le Conseil municipal à Rocky Mountains, à VMEH (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers), et au Souvenir Français.

Informations diverses :

- Travaux de voirie : ruelle Mayot et rue Carville,
- Déploiement de la fibre à partir du 24 septembre jusqu'au mois d'août 2019,
- Salon des vins à Bazeilles prévu le 1^{er} week-end de mai à partir de 2019,
- Projet d'aménagement « Terre des Saints » : procédure en cours avec le Département des Ardennes,
- Travaux Rue Edmond Michelet : réponse du Président du Conseil Départemental pour une prise en charge financière du coût à hauteur de 72.000,00 €,
- Construction en péril à Villers-Cernay : procédure en cours,
- Installation d'un distributeur de pain à Villers-Cernay situé à proximité de l'abri bus,
- Maintien de la 3^{ème} fleur pour la commune nouvelle,
- Information de la Préfecture des Ardennes relative à la Peste porcine africaine,
- Mise à disposition de véhicules par Ardenne Métropole,
- Projet Montvillers : réunions d'informations des élus et des associations prévues en octobre,
- Communication de l'arrêté préfectoral relatif au SCOT,
- Recrutement d'un gardien de police municipale,
- Voyage en Alsace organisé par le CCAS : 45 Euros par personne,
- Dépôt du dossier pour le Label « Ville sportive »,
- Médaille de Bronze Jeunesse et Sports attribuée à 2 dirigeants de club de Bazeilles,
- Fin des travaux de réparation des cloches de Rubécourt et Lamécourt fin octobre,
- Fuite d'eau au Christ.

La séance est levée à vingt-et-une heures quarante.

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.